SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 30 DECEMBRE 2024

Présents: Messieurs HUCHET, GUILLEMOT, VITRAC, COLA, LARRE, NATIVEL, VEILLON

Mesdames CHALLET, HUCHET, SOUSA, VAILLANT, CHANONY

Procuration de Madame FREDOU à Madame D. HUCHET

de Monsieur EYQUEM à Monsieur LARRE de Madame WATELET à Monsieur COLA de Monsieur DUBOIS à Monsieur GUILLEMOT

Absents excusés Messieurs DUBOIS, EYQUEM, GUERIN; Mesdames BLAZY, FREDOU, WATELET

Absente Madame SABOURIN.

I – ADOPTION DU COMPTE RENDU

Le compte rendu de la séance du 28 novembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Après avoir constaté que le quorum était atteint Monsieur HUCHET, Maire ouvre la séance à 18h30.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Bernard GUILLEMOT est désigné secrétaire de séance.

II – INSTALLATION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE

Monsieur le Maire rappelle que par courrier du 26 novembre 2024 Monsieur Ludovic BILLY informait sa volonté de démissionner de ses fonction d'adjoint au Maire et de Conseiller municipal. Cette démission a été validée le 12 décembre 2024 par Monsieur le Préfet de la Gironde et devient de ce fait définitive (article L2121-4 du CGCT). Le courrier entérinant cette démission a été reçu en Mairie le 18 décembre.

Par voie de conséquence Madame Stéphanie CHANONY, suivante de la liste « Les Eglisottes notre commune » conduite par Monsieur Patrick HUCHET est immédiatement installée en qualité de Conseillère municipale (article L270 du code électoral) en remplacement de Monsieur BILLY.

III - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L2122-1 du CGCT le nombre d'adjoints ne peut excéder 30% de l'effectif légal de l'équipe municipale, soit 5 adjoints. Il fait part de son souhait de conserver le même nombre d'adjoints qui étaient en fonction avant la démission de Monsieur BILLY, soit trois (3) adjoints. Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

<u>IV – ELECTION D'UN TROISIEME ADJOINT</u>

Monsieur Le Maire interroge ensuite l'équipe municipale afin de savoir qui souhaite candidater pour le poste de 3ème adjoint. Monsieur COLA Esserhini propose sa candidature.

L'élection s'est déroulée à bulletins secrets. 16 bulletins ont été trouvés dans l'urne (12 conseillers présents et 4 procurations). Monsieur COLA a obtenu 15 voix POUR et 1 voix CONTRE.

Monsieur COLA est immédiatement installé dans les fonctions de 3ème adjoint et prend, en lieu et place, les fonctions de délégués dans les Comités syndicaux, jusque-là occupés par Monsieur Ludovic BILLY, soit :

- syndicat eaux et assainissement (SIAEPAVI) de Saint Médard de Guizières,
- syndicat d'électrification (SIE) de Saint Philippe d'Aiguille,
- SMICVAL (syndicat mixte intercommunal de collecte et de valorisation du Libournais et Haute Gironde)

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures